

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

À 20 H 30

Présents : DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, DORBES Jean-Luc, BEZIAUD Pascale, ABADIE Christophe, GISTAIN André, TRIPIER-MONDANCIN Odile, LECUSSAN Corinne, CALLEDE Maud, RIVIERE Marie-Ange, CASTEL Alain, MIATTO Marc, BARTHEROTTE Carole.

Excusés : Mr LABOULAIS Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr DANES Richard), ANTONIOTTI Aurélie donne pouvoir à BOULOUCHE Jean-Denis

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20h40

1. Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu a été approuvé par le conseil municipal.

2. Enquête publique : avis sur la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers par Midi-Pyrénées Granulats - 2016/029

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique sur la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers présentée par la société Midi Pyrénées Granulats, sur le territoire de la commune de Capens, le Conseil Municipal doit délibérer pour donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Capens par la Société Midi Pyrénées Granulats,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

3. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2016/030

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de nommer un coordonnateur communal pour l'enquête du recensement de la population en 2017. Il propose Madame ROUANET Martine et demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de nommer Madame ROUANET Martine coordonnateur communal pour l'enquête du recensement de la population en 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Désignation d'un coordonnateur pour la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) concernant l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire - 2016/031

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un coordonnateur pour la mission Sécurité et Protection de la Santé concernant l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire.

Il présente cinq devis :

- VERITAS d'un montant 3 200 € HT, avec 24 visites sur le chantier,
- SOCOTEC d'un montant de 1 910 € HT,
- QUALICONSULT d'un montant de 3 422 € HT, avec 22 visites sur le chantier,
- APAVE d'un montant de 4 902 € HT

Après étude des différents devis et de leurs conditions, le Conseil Municipal procède au vote :

- SOCOTEC : 3 votes pour,
 - VERITAS : 10 votes pour
- 2 personnes ne se prononcent pas.

Le devis de la société VERITAS est donc retenu pour la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Approbation du contrat de territoire 2016/2020 – 2016/033

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la démarche des contrats de territoire que le Conseil Départemental va mettre en place.

Le but de ce contrat qui couvrira la période 2016-2020 est d'accompagner le développement des territoires en contractualisant avec les communes et intercommunalités pour soutenir leurs projets locaux.

Pour notre commune plusieurs opérations ont été inscrites dans les programmations successives, à savoir :

- la création d'un boulodrome,
- la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à l'école,
- l'extension et réhabilitation du groupe scolaire,
- l'aménagement de l'espace public situé à côté du terrain multisports,
- la création d'un nouveau cimetière,
- la rénovation énergétique de la salle du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance de cette démarche du Conseil Départemental, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de territoire.

6. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch – 2016/032

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch en date du 24 mars 2016 ayant pour objet "la modification de l'article 2B des statuts du Syndicat", dans les termes suivants :

Article 2B

Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service suivante pour les communes membres et pour les EPCI ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT) :

- facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif.

Les statuts modifiés tel que détaillés ci-dessus sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise en outre que, selon la procédure prévue en matière de coopération intercommunale, les collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch doivent, conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérer expressément sur les modifications statutaires du syndicat et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch sur l'article 2B.

7. Etude de devis pour l'aménagement de l'espace public aux abords du terrain multisports – 2016/034

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la programmation 2016 du contrat de territoire qui va être signé avec le Conseil Départemental figure l'aménagement de l'espace public situé à côté du terrain multisports.

Il indique, dans la continuité de ce qui avait été décidé, que les travaux consisteront à réaliser un cheminement piétonnier autour des équipements existants ainsi qu'une aire de jeux d'enfants. Cette opération ayant pour but de favoriser le lien social et intergénérationnel dans la commune.

Il précise que les travaux seront réalisés en partie en régie.

Pour les travaux réalisés par des entreprises deux propositions ont été remises à savoir :

- SARL CHAMPAGNE TP pour un montant de 10 944 €HT,
- La Société Jean LEFEBVRE pour un montant de 13 021.20 € HT

Pour les travaux réalisés en régie les propositions suivantes ont été remises :

- concernant la fourniture du gravier du piétonnier :
 - * Granulats Vicat pour un montant de 2 932 € HT,
 - * Lafarge pour un montant de 3 808 € HT

- concernant la fourniture de béton pour la dalle de l'aire de jeux d'enfants :
 - * Cemex pour un montant de 2 405.70 € HT,
 - * Vicat pour un montant de 2 688.90 € HT

- concernant les fournitures pour le sol amortissant pour l'aire de jeux d'enfants :
 - * France construction : 3 903.98 € HT,
 - * SEDI : 2 945.34 € HT,
 - * Comat et Valco équipements : 2 618 € HT

- concernant la clôture de l'aire de jeux d'enfants :
 - * Pole Vert pour un montant de 705.23 € HT,
 - * Euralis pour un montant de 830.25 € HT

- concernant la fourniture de mobilier urbain soit :
 - * 3 corbeilles :
 - Sedi : 81.54 € HT l'unité,
 - Adequat : 84 € l'unité,
 - Comat et Valco équipements : 119.20 € HT l'unité,
 - * 1 support 5 cycles :
 - Sedi : 109.80 € HT,
 - Adequat : 90 € HT,
 - Comat et valco équipements : 85.50 € HT,
 - * 3 bancs :
 - Sedi : 211.50 € HT l'unité,
 - Adequat : 180 € HT l'unité,
 - Comat et Valco équipements : 179.20 € HT l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :

- pour les travaux réalisés en entreprise :

La SARL CHAMPAGNE TP pour un montant de 10 944 €HT,

- Pour les travaux réalisés en régie :

- concernant la fourniture du gravier du piétonnier : la proposition de Granulats Vicat pour un montant de 2 932 € HT,
- concernant la fourniture de béton pour la dalle de l'aire de jeux d'enfants : la proposition de Cemex pour un montant de 2 405.70 € HT,
- concernant les fournitures pour le sol amortissant pour l'aire de jeux d'enfants : la proposition de Comat et Valco équipements pour un montant de 2 618 €HT,
- concernant la clôture de l'aire de jeux d'enfants : la proposition de Pole Vert pour un montant de 705.23 € HT,
- concernant le mobilier urbain :
 - * pour le support cycles : la proposition de Comat et Valco équipements pour un montant de 85.50 € HT,
 - * pour 3 bancs : la proposition de Comat et Valco équipements pour un montant de 537.60 € HT (179.20 € HT X3).

S'agissant de l'acquisition des corbeilles le Conseil Municipal ajourne sa décision dans l'attente de l'étude d'une proposition alternative.

Le montant total de l'opération est de 20 228.03 € HT se répartissant comme suit :

- travaux réalisés en entreprise : 10 944 € HT,
- Fournitures pour les travaux en régie : 9 284.03 € HT

Il est décidé de demander une subvention au Conseil Départemental sur ce projet inscrit dans la programmation 2016 du contrat de territoire,

- de réaliser cette opération en 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

8. Questions diverses

Néant

Séance levée à 22 h 35